

M. MARK McCLUNG

Question n° 11—**M. Cossitt:**

1. M. Mark McClung a-t-il fait partie de la G.R.C. et, le cas échéant, a) quand a-t-il été nommé, b) quelles affectations la G.R.C. lui a-t-elle données, y compris celles qui pourraient avoir trait au Service de sécurité, c) quand et pourquoi a-t-il quitté la G.R.C. et, plus précisément, a-t-il été renvoyé et pourquoi?

2. Par la suite, quels postes M. McClung a-t-il occupés à la Fonction publique, notamment les ministères, traitements et dates y afférents?

3. M. McClung est-il encore fonctionnaire et, sinon, quand a-t-il quitté la Fonction publique et pourquoi?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le secrétariat d'État et le solliciteur général m'informent comme suit: 1. Oui.

- a) M. McClung a été engagé par la GRC à titre d'employé civil temporaire le 5 mars 1951.
- b) M. McClung a été engagé comme technicien de recherches civil à la sous-direction des affaires spéciales de la GRC. Il a été titularisé le 1^{er} avril 1952 et est resté en poste jusqu'à sa démission, en décembre 1960.
- c) Le 23 décembre 1960, il a démissionné de la GRC de son propre gré pour occuper un poste au sein de la Commission Glassco sur l'organisation du gouvernement.

2. De novembre 1973 à octobre 1976

Nomination dans le cadre du PRAS, PM 6, Direction de la recherche et de la liaison en matière d'éducation, Secrétariat d'État.

Échelle de traitement \$20,565 à \$23,372

D'octobre 1967 à août 1973

Agent de dotation en personnel, Radiotélévision, PM 6, bureau du sous-secrétaire d'État.

Échelle de traitement \$12,917 à \$14,678

D'avril 1967 à octobre 1967

Directeur adjoint pour la recherche à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, PM 6, Secrétariat d'État.

Échelle de traitement \$12,917 à \$14,678

D'août 1962 à avril 1967

Chef de groupe, agent des finances (5), ministère des Finances.

Échelle de traitement \$10,081 à \$11,800

De 1960 à 1962

Préposé aux recherches, Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement.

Traitement jusqu'à \$12,000

Questions au Feuilleton

De 1951 à 1960

Préposé aux recherches, GRC

Échelle de traitement \$5,800 à \$9,800

3. M. McClung n'est plus fonctionnaire. Il a dû prendre sa retraite, ayant atteint l'âge limite, le 16 octobre 1976.

LA GRC—L'ANCIEN COMMISSAIRE WILLIAM HIGGITT

Question n° 33—**M. Cossitt:**

1. L'ancien commissaire de la GRC, M. William Higgitt, a-t-il témoigné devant la Commission MacDonald en s'inspirant de notes qu'il avait en sa possession et, le cas échéant, a) qui l'a autorisé à tirer ces notes des dossiers de la GRC, b) a-t-il gardé ces notes à sa résidence, c) le gouvernement avait-il pour politique de permettre à des personnes de garder des dossiers délicats ou de sécurité après leur retraite et, le cas échéant, cette politique a-t-elle été modifiée?

2. Des anciens cadres de la GRC, y compris l'ancien commissaire Higgitt, ont-ils déjà avisé le gouvernement, directement ou indirectement, qu'ils conserveraient ces dossiers pour leur «propre protection» au cas où on leur demanderait de témoigner ou de justifier certains incidents pour lesquels ils ne disposent normalement pas de dossiers?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Oui.

a) Ces notes prises pendant la durée de son mandat avaient un caractère personnel. Le commissaire n'a ni demandé ni reçu l'autorisation de garder ces notes. Elles ne faisaient pas et ne devraient pas, normalement, faire partie du système régulier de dossiers de la GRC.

b) Oui.

c) Bien qu'il n'y ait pas eu jusqu'ici de politique établie visant la conservation de dossiers privés par des fonctionnaires, le gouvernement envisage maintenant l'élaboration de principes directeurs bien définis dans ce domaine.

2. Non.

L'ENSEMBLE IMMOBILIER GUY FAVREAU À MONTRÉAL

Question n° 44—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de procéder à la construction de l'ensemble immobilier Guy Favreau, à Montréal et, le cas échéant, quel serait le coût approximatif du projet à l'heure actuelle?

2. Le gouvernement envisagera-t-il de ne pas poursuivre la construction de cet ensemble à titre de restriction budgétaire?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): 1. et 2. Le gouvernement a l'intention de procéder à la construction de l'ensemble immobilier Guy Favreau, à Montréal (Québec). Selon les plus récentes prévisions, le coût s'élèverait à \$100,000,000 (dollars de 1978).